

**DESCRIPTION DU PROJET**

Cette fiche-projet a pour objectif de réfléchir à l'aménagement de petites infrastructures communautaires, pour permettre à la commune de satisfaire les besoins des habitants à ce sujet. Le projet vient en premier lieu compléter les projets d'aménagements de quartiers ou de cœurs de villages qui font objet des fiches projets II.2, II.3, III.1, III.2, III.3 ou encore III.4. La population a fait part de son désir de disposer d'infrastructures communautaires dans chaque village. L'aménagement d'infrastructures communautaires sur l'ensemble du territoire permettrait aux habitants de limiter les trajets motorisés pour accéder à ces équipements. Il serait intéressant de réfléchir à des aménagements légers et complémentaires à ce qui existe déjà, comme par exemple :

- **des PISQ (Petites Infrastructures Sportives de Quartier)**, afin de donner la possibilité aux jeunes de se rencontrer et d'exercer une activité sportive à proximité de chez eux ;
- **des espaces dédiés aux sports individuels d'extérieur**, afin de permettre la possibilité aux habitants de l'exercer;
- **des espaces vélo de type RaVEL de long des principales chaussées**, afin d'inciter les habitants à l'utilisation du vélo comme mode de transport ;
- **du mobilier urbain sur les principales places**, d'autres petites infrastructures de type kiosque peuvent être installées dans les endroits plus fréquentés (place communale de Rhisnes, place Albert <sup>1er</sup> à Saint-Denis, place de Meux...);

La commune peut aussi par cette fiche-projet, renforcer sa vie associative, en réfléchissant par exemple :

- **à l'aménagement de salles de rencontres sur le territoire de la commune pour les associations**. Elles entretiennent en grande partie le lien social entre les habitants de la commune, il est donc primordial de leur donner un espace pour qu'elles puissent se réunir ;
- **à la rénovation des maisons des jeunes de La Bruyère**, afin de répondre à leurs besoins. Il est important de loger décemment les mouvements de jeunesse afin que ces derniers s'établissent pleinement sur le territoire de la commune et dynamisent la vie associative de La Bruyère ;

**ORIGINE DE LA DEMANDE**

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes.

## **JUSTIFICATION DU PROJET**

Le projet se justifie pour les raisons suivantes :

- il est nécessaire de donner à la commune une vision tournée vers l'avenir de son territoire pour répondre aux problématiques de demain ;
  - o augmentation de la population ;
  - o raréfaction des ressources fossiles ;
- il est nécessaire de répondre aux besoins des habitants, en aménageant de petites infrastructures communautaires sur l'ensemble de la commune ;
  - o nécessité de maintenir une jeunesse à La Bruyère;
  - o réponse aux difficultés concernant la mobilité des habitants de La Bruyère, notamment des jeunes.

La richesse associative (on compte par exemple un club des jeunes dans chaque village) est une grande qualité à La Bruyère, c'est un héritage qu'il faut préserver et transmettre aux générations futures.

## **LOCALISATION**

A définir ultérieurement.

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

A étudier en fonction de la localisation du projet.

## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

A étudier en fonction de la localisation du projet.

## **TÂCHES À RÉALISER**

Les tâches à réaliser pour mener à bien ce projet :

- déterminer la nature et l'emplacement de chaque infrastructure communautaire, en correspondance au besoin des habitants ;
- fixer temporellement les différents projets, du plus au moins urgent ;
- contacter les associations et les clubs des jeunes pour connaître leurs besoins.

## OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Développer une vision prospective et dynamique du territoire</b>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée</b>
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Favoriser les alternatives à la voiture individuelle</b>
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Améliorer les services aux personnes</b>
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux</b>

## **GESTIONNAIRES DE PROJET**

- Commune
- CCCA
- CLDR
- CPAS
- PCS

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

- Les projets d'aménagements des quartiers de gares et des cœurs de village

## **ETAT DU DOSSIER**

Le dossier est à l'état d'étude préliminaire.

## IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminuer le recours aux véhicules motorisés	Favoriser le développement de modes de transport alternatifs comme le vélo, en aménageant les infrastructures nécessaires.
Diminuer la circulation intervillages	Aménager dans chaque village les petites infrastructures nécessaires.

### Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer et favoriser les liens sociaux existants dans la commune.	Aider les associations à maintenir leurs activités, créatrices de lien social dans la commune.
Développer les liens entre les habitants d'un quartier	Aménager des petites infrastructures, pour permettre aux habitants de se rencontrer.

### Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Transmettre aux futures générations la richesse associative de La Bruyère	Faire connaître les associations et mettre à leurs dispositions un certain nombre d'infrastructures, vitales à leur fonctionnement.